

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
Comité administratif

Amqui, le 5 mars 2025

À la séance ordinaire du comité administratif de la MRC de La Matapédia tenue le 5 mars 2025 à compter de 16 h à la salle du conseil de la MRC, située au 420, route 132 Ouest à Amqui, sont présents :

Mme Sylvie Blanchette (Amqui)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Martin Landry (Albertville)	Mme Odile Roy (Causapsca)
M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)	

tous formant quorum sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète. M. Joël Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, M. Pascal St-Amand, greffier adjoint, ainsi que Mme Lise Tremblay et MM Jérôme Tremblay et Stéphane Pineault sont aussi présents.

Absence : Patrick Fillion (Saint-Moise).

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CA 2025-037 concernant l'ouverture de la séance ordinaire du 5 mars 2025

Le quorum (majorité des membres) étant constaté, sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'ouvrir la séance à compter de 16 h 02.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CA 2025-038 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2025

Sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025
4. Gestion financière
 - 4.1. Liste des comptes – Décision
5. Communication du service de protection incendie et d'organisation de secours
 - 5.1. Demande de soutien financier – Formation « Pompier 1 » – Décision
6. Communication du service de développement
 - 6.1. Campagne marketing estivale avec Tourisme Gaspésie – Décision
7. Communication du service de foresterie
 - 7.1. Appel d'offres sur invitation pour l'achat de bois d'œuvre (Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia) – Décision (RETIRÉ)
8. Communication du service d'administration
 - 8.1. Bail de location d'un espace de bureau pour la Régie intermunicipale de traitement des Matières résiduelles Matapédia-Mitis – Décision
9. Autres sujets
 - 9.1. Prochaine rencontre du comité administratif – Séance ordinaire mercredi 2 avril 2025 à 16 h
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025

Résolution CA 2025-039 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2025. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le comité administratif en est dispensé de lecture.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des comptes – Décision

Résolution CA 2025-040 **concernant la liste des chèques pour la période du 6 février au 5 mars 2025**

Sur une proposition de Mme Odile Roy, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'adopter la liste des chèques pour la période du 6 février au 5 mars 2025, pour un montant de 574 247,83 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Résolution CA 2025-041 **concernant la liste des paiements AccèsD pour la période du 6 février au 5 mars 2025**

Sur une proposition de M. Jean-Côme Lévesque, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu d'adopter la liste des paiements AccèsD pour la période du 6 février au 5 mars 2025 pour un montant de 553 256,28 \$.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE ET D'ORGANISATION DE SECOURS

5.1 Demande de soutien financier – Formation « Pompier 1 » – Décision

Résolution CA 2025-042 **concernant une demande d'aide financière pour la formation de pompier 1**

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal ou régional* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales ou régionales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux et régional ;

Considérant que la MRC de La Matapédia a compétence en matière de protection contre l'incendie et d'organisation de secours à l'égard des municipalités locales de son territoire en vertu de la résolution CM 167-00 adoptée le 11 octobre 2000;

Considérant que la MRC de La Matapédia désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme et qu'elle doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu :

- D'approuver la demande de formation d'un groupe de pompier I qui débutera en janvier 2026;
- D'autoriser la présentation d'une demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique pour la formation pompier 1 (12 participants).

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

6.1 Campagne marketing estivale avec Tourisme Gaspésie – Décision

Résolution CA 2025-043 autorisant un investissement dans la campagne parapluie en marketing numérique de Tourisme Gaspésie pour l'été 2025

- Considérant que la MRC de La Matapédia possède une planification stratégique en développement touristique dont l'un des objectifs est que La Matapédia soit reconnue parmi l'une des régions de la Gaspésie pour prolonger les séjours des visiteurs et augmenter les retombées économiques touristiques;
- Considérant que les investissements en marketing numérique sont prévus au budget touristique 2025;
- Considérant que Tourisme Gaspésie prendra en charge la coordination des placements marketing et investira un montant équivalent à celui investi par la MRC pour propulser la campagne marketing;
- Considérant que Tourisme Gaspésie possède l'expertise en marketing touristique pour mener à bien la campagne marketing;
- Considérant que les campagnes parapluies des années précédentes sont satisfaisantes tant sur le plan du soutien offert par l'équipe de Tourisme Gaspésie que par les résultats obtenus.

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu d'autoriser un investissement de 10 498,75\$ dans le cadre de la campagne parapluie en marketing numérique de Tourisme Gaspésie pour l'été 2025.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

7.1 Appel d'offres sur invitation pour l'achat de bois d'œuvre (Parc régional de la Seigneurie-du-Lac-Matapédia) – Décision (RETIRÉ)

8. COMMUNICATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION

8.1 Bail de location d'un espace de bureau pour la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis – Décision

Résolution CA 2025-044 concernant une autorisation pour l'établissement d'un bail de location avec la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles Matapédia-Mitis (RITMRMM) pour la location d'un espace de bureau au centre administratif

- Considérant que la MRC fournit depuis la construction de son centre administratif un espace de bureau pour les fins de la RITMRMM ;
- Considérant que la MRC de La Mitis souhaite établir un bail de location à la RITMRMM pour les espaces occupés dans ses bureaux ;
- Considérant les avantages d'établir un bail pour les espaces occupés par la régie au centre administratif de la MRC de La Matapédia (prix de location pour l'espace loué et ajustement des coûts en fonction de la superficie louée, équipements ou fournitures fournis, assurances, etc.).

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par Mme Odile Roy, il est résolu :

1. De mandater la direction générale de la MRC afin d'établir conjointement avec la MRC de La Mitis et la RITMRMM les modalités d'un bail de location dans les espaces à bureaux des MRC de La Matapédia et de La Mitis ;
2. Qu'un projet de bail soit soumis à une prochaine séance du comité administratif pour approbation.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

9. **AUTRES SUJETS**

9.1 **Prochaine rencontre du comité administratif – Séance ordinaire mercredi 2 avril 2025 à 16 h**

Le comité administratif tiendra sa prochaine séance ordinaire mercredi le 2 avril 2025 à 16 h.

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution CA 2025-045 concernant la levée de la séance

Sur une proposition de Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Jean-Côme Lévesque, il est résolu de lever la séance à 16 h 20.

Mme Chantale Lavoie, préfète, demande si l'assemblée souhaite voter. Personne ne demande le vote.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfète

Pascal St-Amand, greffier adjoint